



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle « la Grange », sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : LEMPEREUR Catherine, CELLIER Pierre-Henri, YANNOU Micheline, FORTUNEL Bernard, DE MAGALHAES Diane, MAÎTRE Mireille, POINT Sylvaine, SALAÛN Claire, TOUZET Alexandre.

Absent excusé ayant donné un pouvoir : FUHRMANN Frédéric donne pouvoir à SALAÛN Claire

Absents : BOUDON Patrick, IVARS William, MENDES LANCA Diego,

Le quorum étant atteint, LEMPEREUR Catherine est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I – Approbation du PV du Conseil Municipal du 13 décembre 2024

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2024.

II – Rapport d'activité du SIARCE 2023

Après présentation du Rapport d'activité du SIARCE pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ce rapport d'activité 2023.

III – Débat sur les Orientations Budgétaires 2025

Le Maire propose les orientations s'agissant des investissements, notamment en voirie, bâtiment scolaire et cimetière.

Cette présentation est suivie d'un débat.

IV – Information sur le projet d'alarme PPMS anti-intrusion (École)

Le Maire présente le projet d'alarme PPMS à l'école et les modalités de concertation mises en place.

Il est fait un point sur le climat scolaire.

V – Demande de subvention DETR 205

Le Maire présente le dossier de subvention DETR 2025 portant sur des travaux à l'école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve le dossier de demande de subvention, dont la description du projet et le plan de financement sont annexés à la présente.
- Sollicite une subvention à hauteur de 72 985 € au titre de la DETR 2025.

VI – Demande de subvention ONACVG pour la création d'une stèle par le Conseil Municipal des Enfants

Le Maire présente le projet d'une stèle mémorielle dans le cadre d'un projet du Conseil Municipal des Enfants et de la Commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Valide le projet présenté (Création d'une œuvre en hommage à Léon Brochat) dont le devis est annexé à la présente délibération
- Approuve le dossier de demande de subvention
- Sollicite une subvention à hauteur de 25 % à l'ONACVG

VII – Don à la Croix-Rouge en solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Yon tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte à hauteur de 1 € par habitant de la commune de Saint-Yon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- De faire un don de 914 € à La Croix Rouge Française dont le siège est situé 98 rue Didot, 75014 PARIS
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente Délibération.

VIII – Proposition d'acquisition de la parcelle ZD n°48 de Monsieur ROUAULT

Vu la proposition d'acquisition de la parcelle ZD n°48 de Monsieur ROUAULT,
Considérant la nécessité de protéger le foncier naturel,
Considérant la nécessité de replanter des arbres suite à différents travaux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur de cette parcelle pour une valeur de 7 000 €.

IX – Adhésion à la Fédération Nationale des communes forestières

Le Maire présente l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France et son réseau :

- Il fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau régional pour la bonne défense des intérêts des communes concernées par le fait forestier et de la promotion de stratégies forestières pour le développement des territoires ruraux, urbains et périurbains ;
- Il expose l'intérêt pour la Commune de Saint-Yon d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Saint-Yon

- Décide d'adhérer à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- De payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- Charge le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- Mandate celui-ci pour représenter la commune de Saint-Yon auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France

Questions diverses

- **Chemin desservant le lieu-dit « Dampierre » :**

Le Maire présente le dossier relatif à la propriété du chemin desservant le lieu-dit « Dampierre ». Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision lors d'une prochaine réunion.

Le dossier d'analyse du géomètre sera envoyé à chacun.

- **Réunion des 3 villages pour l'école**

Le Maire informe le Conseil Municipal et invite les élus à une réunion sur le regroupement pédagogique et le projet d'aménagement de l'école de Saint-Yon prévue le 08 mars. Cette réunion est ouverte aux trois Conseils Municipaux du regroupement pédagogique.

- **Réunions publiques**

Le Maire propose 4 réunions publiques afin de rencontrer les habitants des différents hameaux. Cette proposition est validée.

La séance est levée à 22h30

